COM(2025) 535 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 24 septembre 2025 Enregistré à la Présidence du Sénat le 24 septembre 2025

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de Décision du Conseil relative à la position de l'UE dans le Conseil d'association UE-Maroc concernant la modification du protocole no 4 de l'Accord d'Association

E 20011

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.